



Modification parts achat bien immobilier

Par **iella**, le **16/03/2010** à **15:17**

Bonjour,

Je voulais avoir quelques informations concernant l'achat d'une maison que j'ai acheter en 2008.

J'ai acheter cette maison seule à crédit et donc je suis sur l'acte notarial à 100% des parts.

Je ne suis désormais plus seule et je voudrais savoir comment il faut procéder pour que mon conjoint possède quelques parts sur ce bien immobilier : changement d'acte?

De plus nous avons de nombreux travaux à réaliser sur cette maison (agrandissement...). Ne peut t'on pas, au lieu de modifié l'acte initial, faire un "avenant" pour cet agrandissement dans la mesure où c'est mon conjoint qui financerait ces travaux et aurait donc contribué de cette somme?

Nous ne voulons par forcément être à 50/50 des parts, mais qu'il ait au moins un apport dans ce bien.

A quel prix pour une maison de 130000€?

Je vous remercie d'avance

Cordialement

Par **JURISNOTAIRE**, le **20/03/2010** à **02:16**

... Montez une SCI intégrant maison, et apports tant en industrie, qu'en capitaux de financement (par lui).

Puis précédez aux cessions de parts, que jugerez bon.

Bonsoir.